

DOSSIER  
ESCLAVAGE



TURQUIE



PROCÈS  
MRAP



VEILLÉE  
MANDELA  
NORD



# Différences



N°287  
Juillet / Août / Septembre 2013

Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples

# Nelson MANDELA



# Merci Nelson Mandela



A l'heure où nous écrivons ce numéro de Différences, le MRAP apprend avec une immense tristesse que la santé de Nelson Mandela se dégrade.

Nous souhaitons lui rendre hommage pour tous ses combats.

Nelson Mandela restera dans nos mémoires, le grand militant contre le régime abominable d'Apartheid et pour l'égalité des droits.

C'est en 1944 que Nelson Mandela rejoint l'ANC (Congrès National Africain), afin de lutter contre la domination politique de la minorité blanche et la ségrégation raciale menée par celle-ci.

Devenu avocat, il participe à la lutte non violente contre les lois de l'apartheid, mises en place par le gouvernement du Parti National. L'ANC est

interdit en 1960 et la lutte pacifique ne donnant pas de résultats tangibles, Mandela fonde et dirige la branche militaire de l'ANC en 1961 qui mène une campagne de sabotage contre des installations publiques et militaires. Le 12 juillet 1963, il est arrêté par la police sud-africaine sur indication de la CIA.

Il est condamné lors du procès de Rivonia à la prison et aux travaux forcés à perpétuité, la pression internationale ayant empêché la peine de mort.

Lors de son procès, il déclare :  
« *Toute ma vie je me suis consacré à la lutte pour le peuple africain. J'ai combattu contre la domination blanche et j'ai combattu contre la domination noire. J'ai chéri l'idéal d'une société libre et démocratique dans laquelle toutes les personnes vivraient ensemble en harmonie et avec les*

*mêmes opportunités. C'est un idéal pour lequel j'espère vivre et agir. Mais, si besoin est, c'est un idéal pour lequel je suis prêt à mourir. »*

Dès lors, il devient un symbole de la lutte pour l'égalité raciale et bénéficie d'un soutien international croissant. Après vingt-sept années d'emprisonnement dans des conditions souvent très dures, Mandela est libéré le 11 février 1990, et soutient la réconciliation et la négociation avec le gouvernement du président Frederik De klerk.

Prix Nobel de la Paix, Nelson Mandela devient le premier président noir d'Afrique du Sud en 1994.

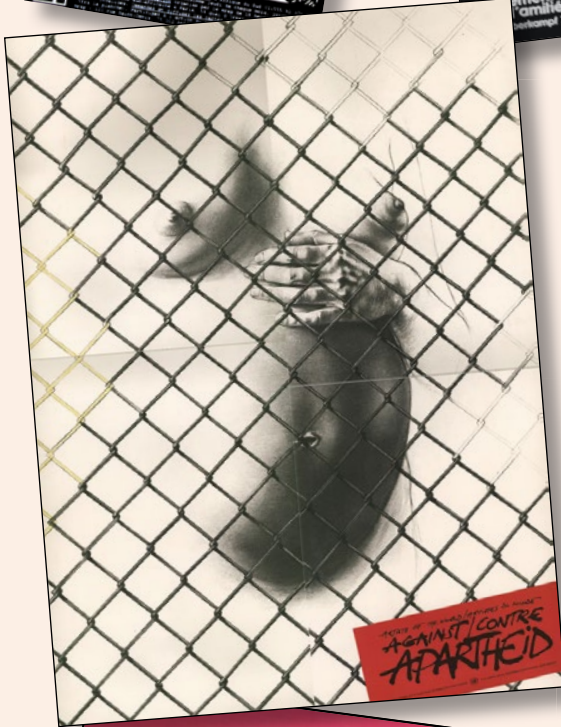
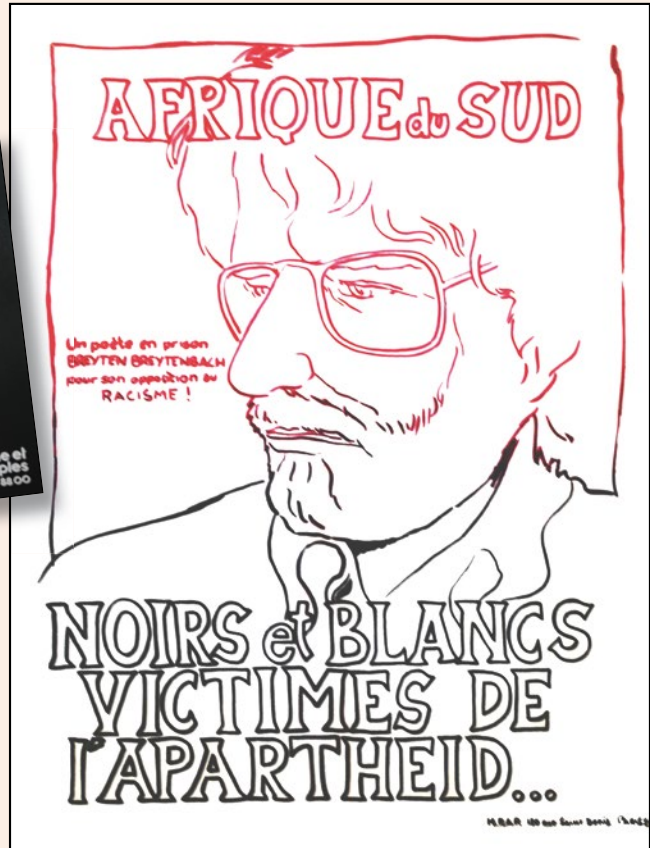
La lutte contre l'Apartheid, pour la libération de Nelson Mandela et des autres prisonniers politiques a été l'un des grands combats du MRAP qui s'honore d'avoir mener.

La victoire du combat contre l'apartheid et la libération de Mandela à déboucher sur un autre combat celui de l'égalité des droits.

Nelson, pour tous ces combats nous te disons « **merci** ».



En l'honneur de Mandela nous reproduisons dans ces deux pages quelques affiches que le MRAP a éditées durant son combat contre l'apartheid



# « IMAGES DE VILLES »

## Esprit d'équipe et art photographique au collège

Le MRAP-Vitrolles, partenaire du projet « Images de villes », laisse volontiers la parole aux collégiens de 4<sup>e</sup> 5 du collège Henri Bosco. Ils parlent en effet très bien du parcours à la fois technique, culturel et citoyen qui a conduit à l'étonnante exposition photographique, inaugurée le 6 juin 2013 au cinéma Les Lumières. Une agréable contribution au FIJ (Festival des Initiatives de la Jeunesse du département), les 7 et 8 juin à Vitrolles.

### Discours d'inauguration de l'exposition « Images de villes »



Mesdames et Messieurs,  
Bonjour

Nous sommes les élèves de 4<sup>e</sup> 5 du collège Henri Bosco de Vitrolles et nous sommes fiers et heureux, ce soir, de vous présenter l'exposition photographique « Images de ville ».

Elle est le fruit du travail de toute l'année scolaire en IDD, c'est-à-dire un Itinéraire de Découverte hebdomadaire, en arts plastiques et en français, dirigé par nos professeurs : M. Mars et Mme Macé.

Au départ, nous considérions que Vitrolles, notre ville, était petite, et peu intéressante.

Nous en faisons vite le tour : du béton, des bâtiments, des routes, quelques espaces verts, le collège... Nous ne voyions donc pas vraiment l'intérêt de photographier ces lieux que nous côtoyons chaque jour et qui nous paraissaient communs.

Au cours de nos sorties et ateliers, nous avons observé les espaces qui nous entourent et nous avons découvert des aspects nouveaux et différents de notre ville.

Sans réellement nous en rendre compte, nous nous sommes progressivement approprié les lieux et très vite, nous avons pris plaisir à jouer avec les points de vue et à nous mettre en scène dans une ville devenue étonnante.

Nous avons progressé dans la pratique de la photographie au point d'arriver, nous l'espérons, à transmettre un message à travers nos images.

Nous avons ainsi pu choisir parmi toute notre production les photos qui plaisent le plus au groupe et qui expriment le mieux notre vision de Vitrolles.

Nous avons beaucoup apprécié le travail d'équipe qui nous a fait mesurer qu'on réussit mieux ensemble.

Nous remercions nos professeurs : M. Mars et Mme Macé qui nous ont guidés dans notre progression.

## SOMMAIRE

### HOMMAGE

2 - Merci Nelson Mandela

### EDITO

5 - Combattre le virus identitaire

### ANTIRACISME

6 - Suppression du mot « race »

7 - La « racialisation » des couples mixtes et du genre sexuel

### DOSSIER ESCLAVAGE

8 - L'esclavage en milieu maure

9 - Drame du Bangladesh

9 - L'esclavage des Roms

11 - Esclavage à La Réunion

13 - Et Spartacus ?

### INTERNATIONAL

14 - Turquie : le MRAP solidaire

### GENS DU VOYAGE

15 - Tziganes, Roms et Gens du Voyage

16 - « J'ai même rencontré des Tziganes heureux »

16 - Mobilisation citoyenne

17 - Roms : nuit de cristal

### PROCÈS

18 - Les procès du MRAP

### VOYAGE

19 - Julian, cyclovoyageur

### 4<sup>ÈME</sup> DE COUVERTURE

20 - Veillée pour Mandela à Lille

### « Différences »

Numéro 287

43, bd de Magenta  
75010 PARIS  
Tél. : 01 53 38 99 99  
Fax : 01 40 40 90 98

**Directeur de la publication :**  
Jean-Claude Dulieu

**Rédaction :**  
Jean-Claude Dulieu

### Assistants de rédaction :

Michelle Fougeron,  
Dominique Deltour,  
M.G. Guesdon

**Administratrice :**  
Marie-Annick Butez

**Conception/Impression :**  
Marnat - Tél. : 01 47 40 33 10

**Dépôt légal :**  
Juillet 2007

Nous remercions également le MRAP, partenaire de notre projet, et sa présidente Mme Verlaque, pour avoir permis la tenue d'ateliers et la visite de l'exposition « Vestiges » du grand photographe Joseph Koudelka, au Musée de la Vieille Charité, dans le quartier du Panier à Marseille.

Un grand merci à M. Raphaël Bianchi, photographe professionnel qui nous a fait découvrir son métier et qui participe, lui aussi, à notre exposition avec ses photos !

Merci à l'équipe du cinéma Les Lumières qui nous accueille ici ce soir !

Merci à vous tous d'être venus aussi nombreux soutenir notre projet !

Nous sommes à votre disposition pour vous guider dans notre exposition.

Bonne visite !

# Combattre le virus identitaire

Tous les indicateurs sont au rouge, les Rroms, les Musulmans, les homosexuels sont depuis plusieurs mois les victimes d'une déferlante d'intolérance qui mine les fondations de la République.

L'assassinat de Clément Méric, les agressions islamophobes contre des femmes musulmanes, les violences contre de jeunes chinois, les expéditions racistes contre des campements de Rroms, sans oublier les actes antisémites qui perdurent : les drapeaux ont sauté et les victimes sont nombreuses.

Le MRAP s'est prononcé pour la dissolution des groupes d'extrême-droite violents, ces organisations n'ont pas leur place dans la République.

Cependant, le seul ciblage sur les groupes radicaux reviendrait à ne traiter que l'écume d'un bouillon de culture entretenu bien au-delà de la seule extrême-droite.

On ne mesurera jamais assez l'impact désastreux du débat sur l'identité nationale. Cette orientation de la droite extrême a fragmenté encore plus la société. Elle a opposé ceux qui étaient censés posséder la bonne identité, les bonnes « racines », et les autres, les populations post-coloniales et les musulmans, soupçonnées de menacer une identité nationale fantasmée.

Le virus identitaire affecte aujourd'hui toute la frange droite du corps politique.

Parallèlement une campagne anti-Rroms institutionnelle, qui hélas perdure sous la nouvelle présidence, s'est traduite par des expulsions massives de cette population déjà paria dans beaucoup de pays d'Europe, cela a alimenté encore plus le climat xénophobe et raciste.

Pour la première fois depuis longtemps des centaines de milliers de personnes, à l'appel des forces réactionnaires religieuses ou politiques homophobes, sont descendues dans la rue contre des droits d'autres citoyens, c'est là un phénomène politique majeur.

Plus grave encore, depuis le vote de la loi, des maires, des élus de la République, refusent d'unir des homosexuels, et revendiquent le droit à pratiquer le tri discriminatoire de leurs administrés en fonction de leur orientation sexuelle.

Dans tous les cas, il s'agit d'enfermer les individus dans des identités exclusives en fonction de leurs origines ou de leur genre sexuel, ce qui ne peut que déboucher sur des statuts spéciaux. Il y a là comme les remugles d'un passé tragique.

Le chiendent des théories raciales, culturelles ou biologiques, peut dès lors plonger ses racines dans le terreau identitaire entretenu pas les idéologies de droite extrême, Ceci a conduit récemment 13 scientifiques de premier plan à lancer un signal d'alarme : « Au secours, la race revient ! ».

C'est ce constat du retour des thèses chargées des poids négatifs de l'histoire qui a conduit le MRAP à se féliciter de la proposition de loi des députés du Front de gauche, votée par l'assemblée nationale, visant à supprimer le mot race de la législation française.

Ce travail de sappe idéologique identitaire intervient dans une période de crise économique aiguë, et d'inégalités sociales criantes alors que les réponses politiques et économiques des partis dominants sont standardisées dans les dogmes néo-libéraux. Cette situation laisse les couches populaires et moyennes dans un désarroi profond.

Le FN qui adopte une rhétorique aux apparences sociales peut dès lors capter de nouvelles couches électorales qui viennent renforcer son assise traditionnelle engrangée sur des bases sécuritaires ou xénophobes.

C'est ce qui explique les récents résultats électoraux où le front National fait jeu égal avec les partis traditionnels.

Un sursaut s'impose. Contre les replis identitaires, les organisations antiracistes doivent plus insister sur ce qui rassemble les citoyens au-delà de leurs particularismes et de leurs différences. Elles doivent aussi, face à une attaque frontale, établir plus de passerelles entre les diverses catégories de citoyens victimes de discriminations selon leur origine, leur sexe ou leur genre sexuel.

Mais ceux qui nous gouvernent doivent apporter des réponses urgentes sur les plans économique et social, à défaut, ils installeraient l'extrême-droite dans l'antichambre du pouvoir.



Renée LE MIGNOT



Pierre MAIRAT



Bernadette HÉTIER



Dominique DELTOUR

# Suppression du mot «race» : une première mesure qui en appelle d'autres

Les députés examinaient jeudi 16 mai une proposition de loi, à l'initiative des députés du Front de gauche, visant à supprimer le terme litigieux de « race » figurant dans une soixantaine de textes législatifs, comme cela avait déjà été proposé en 2003.

Le MRAP, qui, depuis sa création et plus spécialement depuis la loi de 1972 contre le racisme, explique, notamment dans ses interventions scolaires, qu'il n'y a qu'une race, la race humaine, se réjouit de cette initiative. C'est au nom de la prétendue existence de « races » que les crimes les plus monstrueux ont été commis dans l'histoire de l'humanité parmi lesquels l'esclavage et les exterminations massives et planifiées d'hommes, de femmes, d'enfants. Comme le disait le généticien Albert Jacquard : « Compte tenu des implications biologiques que tant d'écrits, de doctrines et de politiques ont accroché, de façon indélébile, au mot "race", ne serait-il pas prudent de l'éliminer, comme on le fait d'un outil inutile et dangereux ? »

Comme l'ont écrit les députés Front de Gauche dans l'exposé des motifs de leur proposition de loi : « En supprimant la catégorie juridique de "races" nous cesserions de donner une légitimité juridique aux idéologies racistes et nous affirmerions, enfin, qu'elles s'appuient sur un concept qui n'a aucun fondement scientifique. »

Certes, la portée de ce vote est purement symbolique : la suppression du mot "race" n'entraîne malheureusement pas la disparition du "racisme".

Aujourd'hui, alors que vient de s'achever un quinquennat au cours duquel la stigmatisation, la xénophobie et le racisme se sont exprimés au plus haut niveau de l'État, alors que le concept de race revient en force dans certains discours extrémistes, la flambée du racisme et de la xénophobie a pris des proportions inquiétantes : 69 % des Français estiment qu'il y a trop d'immigrés (+22 % par rapport à 2009), le rapport de la CNCDD indique

une hausse des menaces et actes racistes de 23 %. Des thèses racialistes se développent.

Le combat contre toute forme de racisme est avant tout un combat pour l'arrêt de la stigmatisation de catégories de personnes, Roms, immigrés... et un combat pour l'égalité des droits.

L'existence sur le sol français d'hommes, de femmes sans droits, sans reconnaissance ne peut que prêter le flanc aux thèses racistes.

Pour le MRAP, la lutte contre le racisme passe par une vigilance de tous les jours et par la régularisation de tous les sans papiers, l'accès des Roms à tous leurs droits de citoyens européens.

Elle passe aussi par le droit de vote et d'éligibilité reconnus pour tous les étrangers vivant sur le territoire français qu'ils soient ou non européens et plus généralement par l'accès à l'égalité des droits pour tous les résidents.



# La « racialisation » des couples mixtes et du genre sexuel

**Si le racisme est surdéterminé par les rapports de domination économiques et sociaux il est aussi la conséquence des idéologies de haine. L'émergence d'un corps de doctrine appelant à la lutte des races impose aux militants antiracistes de se saisir de cette réalité politique nouvelle.**

## 1. Des couples mixtes racialisés

Les couples mixtes et le métissage sont devenus les cibles communes de l'extrême-droite et des identitaires communautaires.

Eric Zemmour et Riposte Laïque ont déjà attaqué le métissage, Houria Bouteldja du PIR les rejoint dans la stigmatisation. Houria Bouteldja porte-parole du PIR présente ainsi ses « grandes sœurs » conjointes descouples mixtes, comme des « envoûtées » par le « prince charmant blanc ».

A l'extrême-droite, par un effet miroir, c'est bien évidemment le prince charmant qui se laisse envoûter par celle qui, sans doute, tenterait « d'obtenir des papiers » ! Dans les deux cas il s'agit de la même diabolisation raciale révoltante des couples mixtes.

Elle formule alors une conclusion choc qui appelle les jeunes filles « indigènes » à se marier dans la « communauté » afin de pouvoir être « enfin libre »<sup>1</sup> et faire preuve « de leur allégeance communautaire »<sup>1</sup>.

C'est là une injure faite à tous ces couples mixtes qui sont une des richesses de notre société..

Boutledja partage ainsi avec la droite et l'extrême-droite, la mise au « ban public » des amoureux ainsi stigmatisés. Amoureux dont la CIMADE, le MRAP et d'autres ont pris la défense durant ces dernières années afin de leur permettre de vivre ensemble en dépit de mesures administratives liberticides.

## 2) La racialisation du genre sexuel

C'est sans doute le débat sur le mariage homosexuel qui permet de faire définitivement tomber le masque antiraciste des « indigènes » et leurs dérivés. La revendication de l'égalité des droits pour les homosexuels devient ainsi une manifestation de « l'impérialisme gay occidental et blanc »<sup>2</sup>.

Felix Ewanjé Epée et Stella Magliani-Belkacem, dans leur opuscule « les féministes blanches et l'empire »<sup>3</sup> consacrent

21 pages à l'homosexualité ou plus exactement à sa négation en tant que genre sexuel dans les pays arabes et musulmans.

L'homosexualité dans ces pays et par extension dans les banlieues populaires se réduirait à des « pratiques homoérotiques ! ».

La dimension affective d'une relation homosexuelle, le désir de vivre ensemble, l'aspiration à construire un avenir commun matrimonial ou familial, la revendication des droits qui en découlent, seraient l'expression d'une spécificité blanche, étrangère au monde arabe ou africain.

Il semble d'ailleurs que le regard que les deux auteurs portent sur les « pratiques » homosexuelles en pays arabes ou musulmans ne soit guère tolérant. Les deux exemples cités concernent dans un cas, une secte égyptienne commémorant la mort du peuple de Loth à l'occasion de pratiques « offensant la religion » et dans l'autre cas celui de deux adolescents iraniens homosexuels mais vite requalifiés comme violeurs par nos deux « indigènes ».

Cette volonté de stigmatiser l'homosexualité va encore plus loin. Felix Ewanjé-Epée et Stella Magliani-Belkacem, suivis d'Houria Bouteldja sur le site des Indigènes de la République, découvrent l'épicentre de l'homosexualité occidentale en Israël. Ce pays financerait ainsi les gays-prides dans le monde afin de « laver les crimes d'Israël » au « détergent gayfriendly ».

Cette homophobie sous-jacente s'inscrit alors dans une théorie du complot dont les ambassades israéliennes seraient les instruments. Il y a dans ce détour vers le proche-orient comme un message subliminal associant « sionisme » et « homosexualité ».

La cause palestinienne n'a bien entendu rien à gagner de ce genre de théories que l'on croirait extraites d'un sketch de Dieudonné.

Cette « racialisation » du genre homosexuel présentée comme un marqueur du monde occidental blanc impose alors de faire un détour par l'Afrique du Sud. C'est en 2006, dans le pays de Mandela et Thabo Mbeki que le mariage gay a été reconnu par le parlement avec l'écrasante majorité de 230 voix contre 41. Héritiers des luttes pour la conquête des droits fondamentaux contre le régime

barbare de l'apartheid, des parlementaires noirs et blancs, ont tenu à affirmer l'égalité entre hétérosexuels et homosexuels dans la loi. Concernant l'homophobie dans l'Ouganda voisine, c'est Desmond Tutu, militant anti-apartheid et prix Nobel de la paix qui a comparé la « criminalisation des actes d'amour entre certaines catégories de personnes » à de « l'apartheid ».

Le message universaliste des parlementaires sud-africains peut dès lors être opposé au « racisme » communautariste et anti-républicain d'une Houria Bouteldja, porte-parole du groupuscule quand elle décrète :

*« la loi coutumière des quartiers est plus forte que celle de l'Etat. En d'autres termes, les indigènes savent intimement que même si le mariage gay était institutionnalisé, il ne pénétrera pas dans les quartiers. »*

Et pour que l'on entende bien son message racial elle ajoute que ce refus du mariage homosexuel est une « démonstration de résistance inouïe » une « régression féconde » et ajoute « j'en suis, car je suis résolument de leur côté de la fracture raciale »<sup>4</sup>.

En conclusion : le retour de la race comme élément structurant de ce discours politique devient un phénomène très inquiétant.

La « fracture raciale » entre blancs et non-blancs théorisée par ces identitaires « indigènes » affecte tous les domaines de la vie, économique, social, culturel et même affectif quand les couples mixtes et le genre sexuel se trouvent ainsi racialisés.

La « haine raciale » que l'on croyait réservée à l'extrême-droite est aujourd'hui revendiquée par ces « indigènes » auto-proclamés représentants des quartiers populaires. Elle reçoit malheureusement la caution de quelques intellectuels patentés ou militants antiracistes qui gravitent autour de ces « racistes » sur les tribunes ou dans des colloques divers.

Gérard Kerforn - MRAP

1. « Pierre, Djemila, Dominique...et Mohamed » texte de

H.Boutledja - site du PIR le 8 mars 2012

2. H.Boutledja invente un « impérialisme gay » dans « Ce soir ou jamais », du 6 novembre 2012 à propos du mariage gay

3. édité par « La Fabrique »

4. Universalisme gay, homoracisme et « mariage pour tous »

paru sur le site du PIR

# ESCLAVAGE



## Brefs éléments sur l'actualité de l'esclavage en milieu maure

L'esclavage en Mauritanie, notamment en milieu maure<sup>1</sup>, a longtemps été légitimé par une lecture déformée et une interprétation biaisée du texte coranique. Alors même que les pratiques esclavagistes sont abhorrées par le Coran, de larges catégories plus ou moins conservatrices de la société maure, aidées en cela par la diffusion irrationnelle d'une pléthore de récits mytho-historiques, restent convaincues de la vérité des discours légitimant la mise en servitude d'êtres humains. Le principal récit fondateur enseigne aux Mauritanis que l'ancêtre des Haratines<sup>2</sup> (esclavages affranchis) et celui des Maures (bidan)<sup>3</sup> étaient frères. Alors qu'ils voyageaient ensemble, tenant chacun dans une main un Coran, il se mit à pleuvoir. L'ancêtre des Maures aurait alors protégé son Coran en le mettant sous son aisselle, tandis que celui des Haratines aurait tenu son Coran ouvert sur sa tête afin de se protéger de la pluie. L'encre du manuscrit aurait alors coulé sur son corps, le noircissant à jamais. C'est alors qu'obéissant à un ordre émanant de Dieu lui-même, l'ancêtre des Maures réduisit son frère en esclavage. En réalité, lorsqu'on y regarde de près, ce mythe n'est rien autre chose qu'une variante de la malédiction biblique de Cham (ancêtre supposé des noirs dont la condition d'esclave aurait été une volonté de Noé) qui vient naturaliser et justifier a posteriori une pratique longtemps tolérée par les autorités mauritaniennes.

### L'actualité d'une pratique abolie, juridiquement condamnée et criminalisée

Les multiples et formelles abolitions de l'esclavage en Mauritanie n'en ont pas dissipé la pratique<sup>4</sup>. Si ce fait est incontestable, il nous faut tout de suite, pour dissiper toute ambiguïté sans pour autant en amortir la dureté, rappeler avec d'autres que la condition de l'esclave (abd)<sup>5</sup> en Mauritanie ne saurait être assimilée à « celle de son homologue de l'antiquité gréco-romaine ou à celle de l'esclave de plantation aux Etats-Unis »<sup>6</sup>. Aujourd'hui,

nombre de travaux et enquêtes s'accordent sur le fait que l'esclavage tel qu'il est pratiqué en Mauritanie est d'abord un esclavage domestique, que la résistance de cette pratique est la résultante d'une combinatoire, à savoir la précarité économique qui frappe les esclaves, mêlée à une « forme d'aliénation liée aux représentations sociales et psychique ». De fait, l'esclave, « bien du maître maure »<sup>7</sup>, du fait son extrême dépendance économique vis-à-vis de ce dernier et du fait des pesanteurs sociales en milieu maure, éprouve objectivement les plus grandes difficultés, alors même que la loi annule son statut d'esclave, à abolir la relation asymétrique qui le lie à son maître. C'est ainsi que bien que libre au regard de la loi, mais économiquement dominé et dépendant, l'esclave lié au maître continue, en échange de sa prise en charge et de la prise en charge de sa famille par le même maître, à vivre et satisfaire tous les besoins de ce dernier sans rémunération<sup>8</sup>. En plus de ne pas librement disposer de son corps et de son existence, l'esclave au service du maître ne possède, entre autres, aucun bien et ne dispose d'aucun droit.

Aujourd'hui, la domination, relégation et marginalisation sociale dont la catégorie haratine a toujours été victime sont dénoncées avec véhémence par une élite instruite et politisée, engagée dans des structures politico-associatives telle, le Front Uni pour l'Action des Haratines (FUAH), l'Initiative pour la Résurgence du mouvement Abolitionniste (IRA), et Conscience Haratine (CH). Tous ces groupes ont en commun de lutter contre l'esclavage des Haratines, pour leur autonomie économique et leur visibilité politique. Les modes renouvelés de leur mobilisation et d'expression de leurs doléances rompent de manière tranchante avec ceux de leurs aînés, El Hor (homme libre)<sup>9</sup> en particulier. Et lorsqu'à partir de 2007, les murs de la capitale commencèrent à regorger d'inscriptions dénonçant les pratiques esclavagistes des « maîtres maures » et la sous-représentation des Haratines dans la vie politique

mauritanienne, l'on comprit que les lignes ne se s'étaient pas arrêtées de bouger avec le silence d'El Hor. Ces graffitis signés du le Front Uni pour l'Action des Haratines (structure clandestine), qui était entré par force, par effraction, dans l'espace politique national, loin d'être une simple condamnation d'un esclavage aux justifications fallacieuses et la dénonciation de l'ostracisation d'une catégorie sociale, sont aussi un appel explicite au réveil de la conscience politique haratine.

Sidi N'Diaye  
Institut des Sciences sociales du Politique  
Université Paris-Ouest Nanterre

1. La Mauritanie revendique une forte hétérogénéité dans sa composition sociologique. Différentes ethnies y sont représentées et on estime, à défaut de chiffres officiels, que numériquement, les Maures constituent, lorsque l'on intègre les Maures noirs, communément appelés les Haratines (esclaves affranchis), la proportion la plus importante de la population mauritanienne. Les Halpularéen sont numériquement, le premier groupe afro-mauritanien de Mauritanie, viennent ensuite les Soninkés, les Wolofs et les Bambaras.
2. Ancienne main d'œuvre servile des Maures blancs (Bidan), les Haratines sont originaires pour la majorité du Soudan français, l'actuel Mali (Wedoud 1985). Ils sont pour l'essentiel de culture maure (du fait de l'esclavage) et sont à ce titre généralement rattachés à la communauté maure. Le sociologue Abdel Wedoud Ould Cheikh rappelle que si les razzias ont contribué à fournir à la société maure un nombre conséquent d'esclaves, ils n'en furent pas pour autant les principaux pourvoyeurs. Les populations noires des « régions aujourd'hui désertifiées (...) » ainsi que le commerce transsaharien ont été les pourvoyeurs les plus importants des nomades maures en esclaves ; (Wedoud 1985).
3. Bidan signifie « les blancs ».
4. Plusieurs textes abolissant et criminalisant l'esclavage : Décret colonial de 1905, constitution mauritanienne de 1961, circulaire n°003 du 3 juin 1980 du ministère de l'intérieur, Déclaration d'abolition du 5 juillet 1980, la loi n°025/2003 de 2004 qui « criminalise la traite des personnes ».
5. Singulier de *abd*, qui veut dire « esclaves » en hassaniya (la langue parlée par les Maures).
6. Philippe Marchesin, Tribus, ethnies et pouvoir en Mauritanie, Paris, Karthala, 1992, p.385.
7. Selon le droit coutumier
8. Lire à ce propos le rapport de 2004 de Sos-Esclaves Mauritanie.
9. Créé le 5 mars 1978 par une partie de l'élite intellectuelle et politique haratine, dont Boubacar Ould Messaoud et Messaoud Ould Boukhair entre autres, El Hor considérait que « le système éducatif en vigueur avait été conçu de façon à empêcher la promotion des Haratines par l'instruction et ce par la faiblesse de leur taux de scolarisation due à une obstruction voulue et entretenue par les féodaux ». Il s'était donc donné comme objectifs de « lutter résolument pour l'émancipation, l'égalité, la dignité et le bonheur des Haratines ». Les querelles et prises de positions antagoniques des dirigeants d'El Hor, entre autres quant à la question de l'identité des Haratines, finirent pourtant par brouiller son message et conduire à sa désarticulation progressive.





# Le drame du Bangladesh n'est-il pas révélateur d'un esclavage moderne ???

L'immeuble Rana Plaza au Bangladesh est aujourd'hui malheureusement connu dans le monde entier.

C'est dans cet immeuble que travaillaient plus de 3000 personnes. Dans ces ateliers de sous-traitance textile, elles produisaient dans des conditions d'un autre temps.

Plus de 1000 morts c'est le bilan dramatique de l'obsession de la baisse sans fin du coût du travail, du retour à l'esclavage. Et pourtant, la veille, les salariés avaient interpellé les autorités publiques sur le risque d'effondrement. Mais le profit ne pouvait supporter un arrêt de travail. Ce drame n'est pas le premier dans ce pays et risque de ne pas être le dernier. Ces 7 dernières années, plus de 2000 Bangladais ont déjà perdu la vie dans cette filière industrielle.

Malheureusement de tels drames vont encore arriver puisque ce pays compte plus de 5000 usines qui pour la plupart

ne respectent pas les normes de sécurité. Le Bangladesh par ses très bas salaires attire bon nombre de grands groupes multinationaux, de grandes marques, qu'elles soient italiennes (Benetton), canadiennes (Joe Fish), britanniques (Primark), ou suédoises (H&M) mais aussi les sociétés françaises telles que Carrefour, Auchan, Camaieu..... Trente centimes de l'heure c'est le salaire que touchent les salariés de DACCA : attractif n'est-ce pas ???

Il faut savoir que cette entreprise se situe dans une zone franche où le régime exonère les sociétés de toute contribution fiscale et empêche la création de syndicats..... un rêve !!!

L'absence de syndicats dans ces entreprises rend possible de telles conditions de travail et d'insécurité, qui font du Bangladesh le paradis des investisseurs étrangers non scrupuleux.

Au lendemain de cette catastrophe, les grandes marques françaises s'exprimaient d'une seule voix pour démentir leur implication dans cette logique

industrielle et pourtant, non seulement des étiquettes de leurs sociétés ont été retrouvées dans les décombres, mais leur politique de délocalisation est connue et reconnue.

Une stratégie de délocalisation massive qui est la résultante de la recherche permanente d'une main d'œuvre sous payée et surexploitée.

Souvenons-nous, la France comptait il y a 40 ans plus d'un million de salariés dans le textile, aujourd'hui ces sociétés n'embauchent plus dans l'hexagone que 200.000 personnes.

Aujourd'hui, la quasi-totalité de leur production se fait dans les pays sous-développés, dont le Bangladesh, mais demain, si les salaires sont plus bas ailleurs, elles la déplaceront sans crupules.

Nous pouvons légitimement nous poser la question : **la stratégie du capitalisme contemporain n'est elle pas de revenir à l'esclavage ?**

Jc Dulieu - MRAP

## Cinq siècles d'esclavage des Roms dans deux principautés roumaines

La longue période où des Roms connurent l'esclavage en Europe est peu connue en France en dehors des milieux universitaires et rarement associée à la mémoire de l'abolition de l'esclavage. La Revue d'Etudes tsiganes a publié en 2007 un numéro consacré à ce sujet, intitulé L'Esclavage des Roms. Ce qui suit s'appuie sur ces travaux, sauf exception mentionnée.

Des Roms vivaient probablement dans les Balkans dès le XII<sup>e</sup> s., mais la plupart d'entre eux sont arrivés avec les Ottomans, qui ont conquis une grande partie du sud-est de l'Europe à partir du XIV<sup>e</sup> s. La suzeraineté ottomane fut établie durablement en Valachie en 1415 et en Moldavie en 1455. Ces deux provinces

qui avaient le statut de principautés chrétiennes vassales payant un tribut à l'empire ottoman, mais conservant leur autonomie constituent une partie du territoire de la Roumanie actuelle (la partie orientale de la Moldavie formant un Etat indépendant). Là et seulement là pour ce qui concerne la Roumanie, des Roms furent réduits en esclavage, et cela dura jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> s. L'esclavage coexista avec le système du servage, apparu plus tard, qui liait les paysans à la terre. On explique généralement la pratique de l'esclavage des Roms par le fait que certains seraient arrivés dans ces provinces comme prisonniers de guerre, esclaves des armées tatares, qui les auraient abandonnés

sur place après leur défaite en 1328. En fait, les recherches historiques se poursuivent : il est aussi attesté que des Roms libres vivaient dans la région au XIV<sup>e</sup> s., et la pratique de l'esclavage dans la région serait plus ancienne.

Les plus anciens documents relatifs à l'esclavage des Roms remontent aux dernières décennies du XIV<sup>e</sup> s. Le premier atteste du don, en 1385, de 40 familles roms par le prince de Valachie Dan I<sup>er</sup> à un monastère. Un autre atteste, en 1388, du don de 300 familles à un autre monastère par le prince Mircea I<sup>er</sup> l'Ancien. Il y avait trois catégories d'esclaves roms : les esclaves du Prince, encore appelés Tsiganes de la couronne ; les esclaves des boyards ou propriétaires terriens ;

les esclaves des monastères. Les esclaves du Prince jouissaient d'une relative liberté de mouvement, et certains étaient nomades, remplissant une obligation de travail sur une partie de l'année. Ils exerçaient des professions diverses au profit du Prince et payaient un impôt. Un grand nombre d'entre eux étaient spécialisés dans le travail des métaux, mais il y avait aussi des cuisiniers, des musiciens, des tailleurs de pierre, des briquetiers, des chercheurs d'or. Les esclaves du Prince pouvaient être donnés ou vendus aux particuliers. Pour les boyards et les monastères, les esclaves constituaient une main d'oeuvre gratuite, maintenue de force sur un domaine, où elle vivait dans des villages de huttes.



Cette main d'oeuvre présentait d'autant plus d'intérêt du fait du déclin économique des principautés dû à l'occupation des ports du Danube et de la mer noire par les Ottomans, qui imposaient des obligations et des taxes de plus en plus importantes. Domestiques, travaillant la terre, ou exerçant différents métiers, ils subissaient beaucoup plus de contraintes que les esclaves du Prince et pouvaient notamment faire l'objet de punitions, ou voir leur famille brisée par la vente d'un de ses membres. Mihail Kogalniceanu (1817-1891), homme politique qui mena un combat pour un Etat national roumain, partisan de l'abolition, décrit ainsi la situation des esclaves : « Quand j'étais jeune, je voyais dans les rues d'Iassy des êtres humains aux mains et aux pieds enchaînés, certains portant même des anneaux de fer autour du cou et de la tête. Des peines cruelles de fouet, de privation de nourriture, d'enfumage, de maintien nus dans la neige ou dans une rivière gelée, tels étaient les traitements infligés aux Gitans. La sainteté de leurs mariages et leurs liens familiaux n'étaient pas respectés. On arrachait la femme à son mari, la fille était séparée de force à sa mère, on arrachait les enfants des bras de leurs parents, on les séparait et on les vendait aux quatre coins de la Roumanie. » Néanmoins, certains esclaves connurent un sort plus favorable. Si le cas de Stefan Razvan, affranchi par un archevêque, devenu boyard, diplomate, puis militaire, qui régna sur la Moldavie d'avril à août

1595, est une exception, certains esclaves occupèrent des postes de confiance dans des familles de boyards, ou parvinrent à réunir des sommes leur permettant de racheter leur liberté.

Les esclaves pouvaient être vendus contre des sommes d'argent, des biens en nature, ou encore, dans le cas des monastères, des services religieux : par exemple l'échange de deux enfants contre vingt services religieux après la mort du donateur. Les transactions se faisaient sur sur place, il n'y eut pas de traite dépassant l'échelon régional. Les hommes étaient les plus demandés et avaient plus de valeur que les femmes et les enfants. Les familles entières étaient appréciées : elles présentaient moins de risques de fuites, et les enfants constituaient un investissement puisque les métiers étaient transmis à l'intérieur de la famille.

Les termes d'esclave (rob) et tzigane étaient considérés comme synonymes. Le statut des esclaves, ou robie, était régi par le droit coutumier, confirmé par des codes législatifs vers le milieu du XVII<sup>e</sup> s., qui interdisaient notamment le mariage entre personnes libres et esclaves. Le maître pouvait punir un esclave, mais n'avait pas le droit de le tuer. Parmi les peines infligées, on note le fouet, notamment sur la plante des pieds, l'arrachage des lèvres, les brûlures, le maintien nu dans la neige, la pendaison par les pieds, le port de cangues... Le code pénal de Valachie précisait en 1818 : « Les Tsiganes ne peuvent naître qu'en esclavage ; tout être né d'une mère esclave devient lui aussi un esclave ; le maître ne jouit d'aucun droit sur la vie de son esclave ; les droits du maître sur l'esclave se limitent à vendre ou à donner l'intéressé ; les Tsiganes sans maître sont esclaves du prince ; le mariage entre esclaves est reconnu ; une séparation est prononcée lorsqu'un mariage a eu lieu entre un esclave et un homme libre à l'insu du maître ». Dans les provinces sous administration ottomane, les Rroms ne furent pas réduits en esclavage. Leur statut, notamment vis-à-vis de l'impôt, y était surtout fonction de la communauté religieuse à laquelle ils appartenaient. Mais il ne faudrait pas en conclure que la Porte était animée par une intention anti-esclavagiste : des firmans furent promulgués pour renvoyer les esclaves enfuis : le système de l'esclavage contribuait à permettre aux provinces vassales de payer leur tribut.

L'abolition de l'esclavage fut l'aboutissement d'un processus long et progressif, en relation avec l'ensemble du mouvement humaniste européen des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> s., et avec les transformations des



conditions de production industrielles et agricoles qui transformaient la possession d'esclaves en une charge. Les propriétaires d'esclaves lui opposèrent une forte résistance. Dès 1783, les esclaves furent affranchis en Bucovine (nord de la Moldavie), alors qu'il était également mis fin au servage. Des Rroms se soulevèrent après l'abandon par la convention russo-turque de décrets d'émancipation promulgués en 1848, par un gouvernement établi à la suite d'une révolte d'étudiants qui avaient déchiré et brûlé des lettres de propriété d'esclaves. En 1853, on interdit de vendre plus de trois familles à la fois... Les lois d'abolition ne devinrent effectives et définitives qu'en 1855 en Moldavie, 1856 en Valachie. Le Divan de Moldavie adopta le 23 décembre 1855 une « loi sur la fin de l'esclavage, les modalités d'indemnisation et la transformation des esclaves en contribuables ». L'indemnisation concernait les propriétaires qui reçurent huit à quatre pièces d'or pour chacun de leurs esclaves (dix en Valachie), et les Rroms furent jetés sur les routes, sans biens, soumis à des impôts qu'ils n'étaient pas en mesure de payer. En 1864, certains furent installés comme ouvriers libres dans les domaines où ils avaient travaillé, mais beaucoup continuèrent une existence marginale, d'autres quittèrent le pays.

Notons que l'auteur de la très instructive fiche pédagogique du Conseil de l'Europe considère dans sa conclusion que « A supposer que nous devions formuler des observations générales dans une optique contemporaine, les positions respectives des Rroms nomades et sédentaires apparaîtraient sans doute comme la question centrale »... Le rôle de l'esclavage dans la construction d'une image négative des Rroms, encore prégnante aujourd'hui en Europe, ne mériterait-il pas d'être considéré lui aussi comme une question centrale d'un point de vue contemporain ?

# Esclavage à La Réunion

La Réunion est très marquée par l'histoire de son peuplement et sa diversité culturelle, liés à la culture de la canne et donc à l'esclavage et qui a fini par aboutir à une réelle identité multiculturelle où la langue créole est l'un des facteurs essentiel d'unité.

## Rappel historique

Difficile de dater précisément l'introduction des premiers esclaves sur l'île, sinon de repérer son peuplement définitif vers le début de la seconde moitié du 17<sup>e</sup> siècle avec l'arrivée des premiers colons et les malgaches.

En 1689, on dénombre 113 esclaves sur 212 habitants et 534 esclaves sur 623 habitants en 1714.

Dans les premiers temps, la plantation du café, qui exige une main d'œuvre importante, les esclaves arrivent massivement de Madagascar et des côtes orientales de l'Afrique, suivis par les cafres (esclaves africains du Mozambique et golfe d'Aden qui « supplantent » la main d'œuvre malgache qui a tendance à fuir vers les hauteurs de l'île (« marronage »).

Près de 115 000 esclaves auraient été « introduits » entre 1769 et 1810.

## En 1794 la Révolution française interdit l'esclavage, mais le décret n'est jamais appliqué

### La République proclame la liberté universelle : le débat à la Convention en l'an II

En octobre 1790, une rébellion éclate dans la partie française de Saint-Domingue, aujourd'hui Haïti, regroupant la majorité des esclaves français. L'Assemblée nationale constituante avait en août 1789 aboli les privilèges et proclamé l'égalité. Or les

colons refusent d'appliquer aux mulâtres le droit de vote que le décret de l'Assemblée nationale du 28 mars 1790 accordait aux hommes libres âgés de vingt cinq ans. Vincent Ogé et Jean-Baptiste Chavannes prennent les armes contre les Blancs. Ils sont capturés, torturés par le supplice de la roue et exécutés le 25 février 1791. Le 22 août 1791 éclate une grande insurrection de près de 50 000 esclaves qui, en dépit de l'adoption par l'Assemblée nationale de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen selon laquelle « les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits », n'ont pas été libérés. Les esclaves, tenus d'obéissance absolue à leur maître jusqu'à leur mort ou, du moins, leur affranchissement, se révoltent contre les planteurs, sous la direction d'un des leurs Boukman, puis de Jean-François et Biassou, afin d'obtenir leur libération. Bientôt **Toussaint Louverture**, esclave noir affranchi, prend la direction de l'armée noire. Les colons en appellent à l'Angleterre alors que les Espagnols aident les esclaves. La loi du 4 avril 1792 reconnaît l'égalité politique des mulâtres mais les propriétaires répugnent toujours à appliquer la loi. Après la proclamation de la République une commission, composée des commissaires de la République Léger-Félicité Sonthonax, Etienne Polverel et Ailhaux, est envoyée sur place afin de faire appliquer la loi. La tension est vive entre les colons blancs, les mulâtres, les Noirs affranchis et les esclaves. Les troupes de la République appuyées par les esclaves insurgés sont victorieuses. Sonthonax proclame le 29 août 1793 de sa propre initiative l'émancipation des esclaves - suivi de Polverel dans deux autres provinces de la colonie- et organise l'élection de députés.

L'île de Saint-Domingue envoie à Paris, à la Convention, un député blanc, **Louis-Pierre Dufay**, un mulâtre libre, **Jean-Baptiste Mills** et un ancien esclave noir, **Jean-Baptiste Belley**. Les trois députés se présentent à la Convention le 15 pluviôse an II (3 février 1794) au terme d'un long parcours semé d'embûches : embarqués pour Philadelphie, ils sont pris à bord à New York à bord d'un navire qui les amène à Lorient. Mais ils sont écroués sous l'instigation de colons et inculpés d'intelligence avec les Girondins. Libérés ils sont admis à siéger à la Convention le 3 février 1793. Représentant aux yeux de l'assemblée l'association de trois couleurs, le blanc, le rouge et le noir, ils reçoivent l'accolade du Président, **Vadier**.

Le lendemain, les conventionnels entendent l'un d'entre eux, le colon **Louis-Pierre**

**Dufay**. Au discours de Dufay, relatant l'oppression et l'humiliation des esclaves et les affres de leur condition, succède celui de **Danton** défendant, sous les applaudissements, l'extension au nouveau monde de « la liberté universelle ».

Puis la Convention décrète l'abolition de l'esclavage, votant par acclamation le texte rédigé par **Lacroix** et donnant satisfaction à **Toussaint Louverture**, le chef des esclaves noirs insurgés.

## Napoléon Bonaparte rétablit officiellement l'esclavage en 1802

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS, BONAPARTE, premier Consul, PROCLAME loi de la République le décret suivant, rendu par le Corps législatif, le 30 floréal an X, conformément à la proposition faite par le gouvernement le 27 dudit mois, communiquée au Tribunal le même jour.

### DÉCRET.

ART. I<sup>er</sup> :

Dans les colonies restituées à la France en exécution du traité d'Amiens, du 6 germinal, an X, l'esclavage sera maintenu conformément aux lois et règlements antérieurs à 1789.

ART. II :

Il en sera de même dans les autres colonies françaises au-delà du cap de Bonne-Espérance (note d'édition : Les Mascareignes, c'est-à-dire principalement La Réunion et l'île Maurice).

ART. III :

La traite des noirs et leur importation dans les dites colonies, auront lieu, conformément aux lois et règlements existants avant ladite époque de 1789.

ART. IV :

Nonobstant toutes lois antérieures, le régime des colonies est soumis, pendant dix ans, aux règlements qui seront faits par le gouvernement.

Le 1<sup>er</sup> Consul par pragmatisme, et poussé notamment par ses ministres (l'amiral Décès, Talleyrand...) proches des propriétaires ruinés lors de l'abolition de 1794 se décide à rétablir l'esclavage.



Nicolas A. Monsiau - L'abolition de l'esclavage proclamée à la Convention le 16 pluviôse an II Dessin à la plume rehaussé de gouache - Musée Carnavalet, Paris

Au 19<sup>e</sup> siècle, au cycle du café succède celui de la canne à sucre, tout autant demandeuse de main d'œuvre. Cette dernière va modeler l'île autour de ses activités de transformation.

C'est vraiment à partir de ce moment que va se forger une identité créole avec ses différentes origines ethniques.

La minorité des propriétaires terriens blancs veut privilégier les différents lieux de provenance des esclaves afin d'empêcher toute possibilité de révolte d'un noyau ethnique trop important et en jouant sur la division des diverses origines des esclaves, empêchant ainsi toute réelle unité des victimes de l'esclavagisme.

Pourtant quelques révoltes ont eu lieu, mais elles ont été féroce ment réprimées. L'année 1817 voit à nouveau l'interdiction de la traite officielle des esclaves sans toutefois empêcher la traite clandestine jusqu'en 1830.

En 1848, date de l'abolition de l'esclavage, le nombre d'esclaves est encore de 60 800 après avoir culminé à près de 70 000 en 1834.

Par la révolution de février 1848, d'emblée acquise à la suppression de l'esclavage, le gouvernement provisoire, sous l'influence de SCHOELCHER, décide d'aller vite.

Le 27 avril 1848, sort le fameux décret commençant par : « l'esclavage sera entièrement aboli dans toutes les colonies et possessions françaises deux mois après la promulgation du présent décret dans chacune d'elles... ».

**Sarda GARRIGA**, administrateur colonial français est nommé commissaire général de la République à la Réunion pour y mettre en application le décret de l'abolition de l'esclavage.

Il arrive à la Réunion, le 13 octobre 1848. L'Assemblée des propriétaires du Nord de l'île lui demande de reporter l'application du décret à la fin de la campagne sucrière. Sarda-Garriga refuse et promulgue le décret d'abolition le 18 octobre.

Le 22 octobre, les membres de l'Assemblée se séparent sans manifester de résistance. Le 24 octobre, Sarda-Garriga reçoit une délégation d'esclaves et rend obligatoire pour tout affranchi la possession d'un contrat de travail.

Sarda Garriga entreprend une tournée d'explication dans toute l'île, pour rassurer maîtres et esclaves, éviter tout débordement et inciter à la reprise du travail. Il décrète enfin l'abolition de l'esclavage le 20 décembre.

Durant cette journée mémorable, aucun désordre n'est à signaler. Seule la joie manifeste se répand dans les rues.

Le travail reprend dès le lendemain.

Dès avant 1848, date de l'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises, plusieurs propriétaires recrutent des « engagés », en provenance des colonies britanniques indiennes.

Ainsi, à la fin de l'année 1848, l'île compte parmi les immigrants engagés des Indiens, des Africains et des Chinois...

Mais nombreux quittent l'île à la fin de leur contrat d'engagement, du fait du comportement inhumain des propriétaires qui continuent à les exploiter de la même façon que leurs anciens esclaves.

L'« engagisme » prend fin en 1933, avec la révolte des travailleurs engagés Rodriguais.

### Les conséquences aujourd'hui.

Le processus de peuplement forcé et les différentes origines ethniques des esclaves ont donc influé sur la composition sociologique de la Réunion d'aujourd'hui.

Ces ethnies, Cafres, petits blancs des hauts, malgaches, malbars, chinois, Zarabes et Zoreils cohabitent et tout en gardant leur culture, se réunissent autour de valeurs communes et partagées : la créolité, la canne à sucre.

Répartition ethnique actuelle 50 % de la population est originaire d'Afrique (cafres) 20 % est originaire d'Inde (malbars, tamouls) 15 % est d'origine européenne (créoles blancs) dont 6 % de métropolitains (zoreils) 4 % est originaire d'Inde (zarabes) 3 % est originaire de Chine

La langue créole et la reconnaissance d'une appartenance commune a créé un lien fort entre les différentes composantes d'origines.

Il y a véritablement une marche vers une « réunionité » qui s'affirme de plus en plus dans les représentations culturelles et dans la quotidienneté des habitants de l'île. A la Réunion, on s'accepte, même s'il reste des séquelles encore perceptibles d'un racisme lié à l'histoire de l'esclavage, qui concerne encore la population d'origine africaine.

Cela dit, les réunionnais s'acceptent dans leur diversité culturelle et culturelle.

Dominique Deltour - MRAP

### Origine de la population réunionnaise

Origine (Pays et régions)	Population	Arrivée	Statut
Afrique	Cafres	A partir du XVII <sup>ème</sup> siècle	Esclaves (jusqu'en 1848). «Engagés» (1) à partir de 1828.
Afrique de l'Ouest, Guinée, Gorée, Sénégal, Afrique de l'est, Mozambique, Zanzibar, Somalie			
Indes			
Côte de Malabar Côte de Coromandel Calcutta	Tamouls Malbars (2)		
Madagascar	Malgaches		
Chine	Chinois	A partir de 1760	« Engagés »
Tonkin, Canton Guangdong, Fujian Annam		A partir de 1862	Immigration libre(4) Commerçants Artisans
Indes	«Zarabes»(3)	A partir de 1860. Flux migratoire important de 1930 à 1948.	Immigration libre Commerçants Paysans
Pendjab Gudjerat			
Comores	Comoréen	A partir du XVII <sup>ème</sup> siècle.	Esclaves ou «engagés»
Rodrigues	Rodriguais	1933	«Engagés»
Australie	Aborigènes (5)	1854	«Engagés»

## Proclamation du 20 décembre 1848 signée par SARDA-GARRIGA

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ  
20 DÉCEMBRE 1848. AUX TRAVAILLEURS.

Mes amis.

Les décrets de la République française sont exécutés : Vous êtes libres. Tous égaux devant la loi, vous n'avez autour de vous que des frères.

La liberté, vous le savez, vous impose des obligations. Soyez dignes d'elle, en montrant à la France et au monde qu'elle est inséparable de l'ordre et du travail.

Jusqu'ici, mes amis, vous avez suivi mes conseils, je vous en remercie. Vous me prouvez que vous m'aimez en remplissant les devoirs que la Société impose aux hommes libres.

Ils seront doux et faciles pour vous. Rendre à Dieu ce qui lui appartient, travailler en bon ouvriers comme vos frères de France, pour élever vos familles; voilà ce que la République vous demande. Vous avez tous pris des engagements dans le travail : commencez-en dès aujourd'hui la loyale exécution. Un homme libre n'a que sa parole, et les promesses reçues par les magistrats sont sacrées.

Vous avez vous-même librement choisi les propriétaires auxquels vous avez loué votre travail : vous devez donc vous rendre avec joie sur les habitations que vos bras sont destinés à féconder et où vous recevrez la juste rémunération de vos peines. Je vous l'ai déjà dit, mes amis, la Colonie est pauvre, beaucoup de propriétaires ne pourront peut-être payer le salaire convenu qu'après la récolte. Vous attendrez ce moment avec patience.

Vous prouvez ainsi que le sentiment de fraternité recommandé par la République à ses enfants, est dans vos cœurs.

Je vous ai trouvés bons et obéissants, je compte sur vous. J'espère donc que vous me donnerez peu d'occasion d'exercer ma sévérité; car je la réserve aux méchants, aux paresseux, aux vagabonds et à ceux qui, après avoir entendu mes paroles, se laisseraient encore égarer par de mauvais conseils.

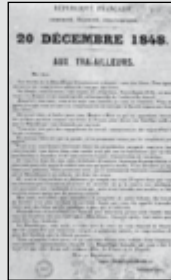
Mes amis, travaillons tous ensemble à la prospérité de notre Colonie. Le travail de la terre n'est plus un signe de servitude depuis que vous êtes appelés à prendre votre part des biens qu'elle prodigue à ceux qui la cultivent.

Propriétaires et travailleurs ne feront plus désormais qu'une seule famille dont tous les membres doivent s'entraider. Tous libres, frères et égaux, leur union peut seule faire leur bonheur.

La République, mes amis, a voulu faire le votre en vous donnant la liberté. Qu'elle puisse dire que vous avez compris sa généreuse pensée, en vous rendant dignes des bienfaits que la liberté procure.

Vous m'appellez votre père; et je vous aime comme mes enfants; vous écoutez mes conseils : reconnaissance éternelle à la République française qui vous a fait libres ! et que votre devise soit toujours Dieu, la France et le Travail.

Vive la République ! Signé SARDA-GARRIGA



## Et Spartacus ?

Depuis le 16<sup>e</sup> siècle, on associe la notion d'esclavage et celle du racisme, en pensant à la déportation des Africains vers les Amériques et à la longue assimilation entre Noirs et esclaves.

Mais en réalité, l'esclavage est un statut social qui n'est pas nécessairement lié à une origine géographique ou un type physique des esclaves. Ainsi l'Antiquité gréco-romaine est une période dont le système social et économique est justement appelé « l'esclavagisme ». On peut estimer, en dépit des variations selon les lieux et les moments, qu'au moins la moitié de la population était composée d'esclaves, qui assuraient l'essentiel des fonctions productives.

Quelle était leur origine ? Ceux qui avaient ce statut n'avaient aucune origine géographique déterminée. La guerre est la principale pourvoyeuse d'esclaves. Il est tout à fait normal que les prisonniers de guerre soient transformés en esclaves : ils font partie du butin que se partagent officiers et soldats. Les armées romaines

sont suivies de marchands (des « grossistes » en quelque sorte) qui rachètent aussitôt des lots et les ramènent vers des marchés très organisés. Mais des populations civiles entières pouvaient aussi être réduites à cet état, soit lors du pillage d'une région, soit même sous forme d'un tribut dûment exigé de telle cité vaincue.

On trouvait donc des esclaves de toute origine géographique et sociale. Le fameux Spartacus était sans doute un noble Thessalien (du Nord de la Grèce). Ils occupaient aussi des fonctions très variées. Ils pouvaient constituer un prolétariat durement exploité, soit par l'Etat, soit par de grands propriétaires industriels ou agricoles. Il y avait aussi des esclaves domestiques, qui assuraient des services personnels. Mais, surtout, leur origine variée permettait des spécialisations, jusque dans des domaines intellectuels ou artistiques : à Rome, des esclaves grecs, lettrés et cultivés, constituaient la majorité des « pédagogues ».

Cette absence de déterminisme « racial » explique aussi l'importante mobilité du statut d'esclave ou d'homme libre. A l'origine, on sait que même des citoyens

pouvaient devenir esclaves par décision judiciaire (en particulier pour dettes). Les enfants d'esclaves ont immédiatement ce statut.

Mais les affranchissements sont également courants, massifs à certaines époques. Les « affranchis » ont alors un statut intermédiaire, mais sous l'empire ils peuvent même accéder au statut de citoyens.

Ces affranchis se mettaient souvent à leur compte dans l'artisanat ou le commerce, mais certains pouvaient occuper des fonctions importantes de collaborateurs des puissants. Autant l'esclave est clairement et juridiquement « un objet », une propriété exclusive, autant l'esclavage ne s'accompagne pas de préjugés sur la « nature » des hommes qui ont ce statut.

Le préjugé raciste n'est donc pas nécessairement constitutif de l'esclavage. La « race » a simplement été un marqueur et une facilité idéologique dans le cas de l'esclavagisme européen en Amérique.

J.F.Quantin - MRAP

# Turquie : le MRAP solidaire de l'aspiration démocratique du peuple turc

Le 11 juin, peu après 7h30, les forces de l'ordre, accompagnées par des blindés munis de canons à eau, ont pris d'assaut la place Taksim à Istanbul. Les centaines de citoyens turcs qui manifestaient pacifiquement depuis plus de deux semaines ont été violemment chassés avec utilisation de gaz lacrymogènes, de balles en caoutchouc et de lances à eau.

Un véritable bras de fer est engagé entre les citoyens turcs qui protestent depuis la fin mai, dans les principales villes, contre le pouvoir et la dérive autoritaire du premier ministre Erdogan.

Lors de son retour en Turquie, le 6 juin, après une tournée au Maghreb, le chef du gouvernement avait qualifié les manifestants de « pillards » et « d'extrémistes ». 4 personnes ont déjà perdu la vie dans les affrontements avec les forces de police et on compte de nombreux blessés.

Dans la dernière période, le pouvoir avait multiplié les arrestations de journalistes (70 journalistes emprisonnés selon la Fédération Internationale des Journalistes), de syndicalistes, d'opposants, dans le même temps, la croissance est passée de 8 % en 2011 à 2,2 % l'an dernier et le chômage touche de plus en plus de jeunes, notamment de jeunes diplômés.

Les manifestants contestent également l'islamisation de la société : à Ankara, les jeunes couples ne peuvent se tenir par la main dans les transports publics. Le projet d'interdiction de

l'avortement l'an dernier avait déjà mobilisé les organisations féministes. « Le gouvernement veut nous obliger à avoir 3 enfants, mais il n'y a aucune politique sociale. Ils font juste de la charité. Ils sont contre les droits sociaux, contre les syndicats » déclare Mesut Tufan, journaliste.

Samedi 15 juin, le gouvernement de l'AKP a opéré une attaque policière très violente alors qu'il n'y avait aucune manifestation sur la Place Taksim et que le Parc Gezi demeurait le lieu d'un rassemblement pacifiste œuvrant pour le dialogue. Sitôt connue la nouvelle de l'évacuation du parc, des dizaines de milliers de personnes sont descendues dans la rue dans toute la Turquie pour protester contre ces violences. Toute la nuit, la police est intervenue à grand renfort de gaz, de canons à eau et de tirs de balles en caoutchouc pour disperser la foule dans différentes villes du pays.

Cette attaque contre ce rassemblement pacifique démontre que le gouvernement AKP se saisit du Parc Gezi comme un prétexte avec comme objectif d'intimider la population et d'exercer la coercition au point d'étouffer toutes les voix d'opposition revendiquant des droits et ainsi de criminaliser toute opposition. Le MRAP, a exprimé aux militants de l'ACORT (Assemblée Citoyenne des Originaires de Turquie) son entière solidarité avec le peuple turc.

Dans le même temps, la répression contre les Kurdes se poursuit. Les pourparlers de paix entre le gouvernement turc et le PKK prévoyait un retrait des forces militaires du PKK du Kurdistan d'Irak. Le gouvernement turc avait promis la libération des prisonniers politiques, une fois ce retrait effectué. Le PKK a tenu parole et a retiré ses forces d'Irak....les prisonniers sont toujours détenus !



Manifestation place Taksim à Istanbul

# Tsiganes, Roms et Gens du Voyage

Il est difficile de présenter en quelques lignes, sans simplifier, ces populations qu'on désigne sous le terme de « Tsiganes, Roms, Gens du voyage, Manouches, Gitans... » et dont le nombre s'élèverait à 10 millions de personnes en Europe. Le plus grand risque les concernant est en effet l'amalgame et la généralisation qui engendrent la stigmatisation<sup>1</sup> et l'exclusion.

Au-delà d'une lointaine origine indienne et d'un passage par les Balkans qui ne concernent pas tous les groupes même s'ils ont laissé des traces dans les langages utilisés, leur point commun est surtout d'être rejetés par la société dominante. Plus que le nomadisme, ce qui les caractérise aujourd'hui, c'est la mobilité, une certaine représentation de l'espace et du temps qui privilégie le temps présent, une organisation économique et sociale fortement basée sur le clan familial et une grande adaptabilité. Il ne faudrait pas pour autant nier leur diversité de parcours et de destins.

On l'ignore souvent, leur histoire, ou plutôt leurs histoires, sont fortement marquées par des drames : la sédentarisation et l'assimilation forcées, l'esclavage (en Roumanie), l'internement (en France pendant la seconde guerre mondiale), l'extermination sous les nazis.

Le mot « tzigane »<sup>2</sup> est utilisé pour nommer sous un même vocable l'ensemble de ces populations. S'il est valorisant quand il évoque la musique, il peut servir à exclure au nom d'une différence prétendument insurmontable, d'une origine extra-européenne fantasmée qui en ferait des étrangers inassimilables. Les intéressés l'utilisent peu. En revanche, ils appellent tous « gadgés » ceux qui ne le sont pas<sup>3</sup>.

Quand on évoque aujourd'hui les Roms, il s'agit surtout de migrants roumains ou bulgares, sédentaires dans leur pays qu'ils ont quitté pour des raisons économiques ou de discriminations. Ils connaissent ici la précarité, une grande difficulté d'accès aux droits élémentaires

(logement-stationnement, santé, scolarisation, formation, travail) que les expulsions fréquentes accentuent. Sur la région nantaise, ils sont un peu plus de 1 000 (15 000 en France), majoritairement originaires des régions rurales du sud-ouest de la Roumanie. Comme l'a noté le Collectif Romeurope, le contraste est frappant entre les groupes accueillis sur certaines communes où des dispositifs d'accompagnement ont été mis en place (Indre, Sainte-Luce, Treillières, La Montagne...) et ceux qui vivent, faute de mieux, sur des terrains squattés. C'est l'inorganisation et les expulsions successives qui génèrent l'« appel d'air », l'insalubrité, l'insécurité, les problèmes de voisinage, des stratégies de survie.

la quasi-totalité, français depuis plusieurs générations et se définissent eux-mêmes par l'appartenance à un groupe familial plus ou moins élargi ou à un territoire. Ils peuvent ainsi se considérer comme Manouches, Gitans, Sinti, Roms même, Yéniches, ou simplement Voyageurs. On les estime à environ 400 000 personnes. Beaucoup sont encore soumis à des livrets ou carnets de circulation discriminatoires.

La loi Besson de 2000<sup>4</sup> sur les aires d'accueil est inégalement appliquée par les collectivités. Leurs relations avec les Roms migrants sont souvent difficiles, caractérisées par une certaine « concurrence de la misère ».



« Roms de France, Roms en France, le peuple du voyage », Collectif d'auteurs, septembre 2010 (CEDIS)

La position du gouvernement, après la réunion interministérielle du 22 août 2012, marque certes une évolution : les Roms ne sont plus visés comme un groupe ethnique à part et le dossier n'est plus seulement sécuritaire. On peut cependant constater que les expulsions sans solutions continuent et que les mesures transitoires qui restreignent l'accès des ressortissants roumains et bulgares au marché du travail n'ont pas été levées. Localement, confronté aux mêmes difficultés d'instabilité, le Collectif Romeurope a sollicité une nouvelle table ronde auprès du Préfet réunissant les services concernés, les élus et les associations. S'agissant des Gens du Voyage (statut administratif créé en 1969), ils sont, pour

**Les politiques publiques concernant ces populations ne pourront réussir, au niveau européen, national ou local, que si elles arrêtent, sans nier leur spécificité mais sans tomber dans les stéréotypes ni le communautarisme, de les percevoir comme une minorité ethnique transnationale homogène.**

**Boucs-émissaires faciles en période de crise, les Tsiganes, Roms et Gens du Voyage doivent enfin être considérés comme des citoyens à part entière, maîtres de leur devenir.**

Le lecteur intéressé peut se reporter à « L'Atlas des Tsiganes » de Samuel Delepine (Editions Autrement).

François Levent

1. Pour qualifier les Gens du Voyage français, les médias utilisent fréquemment le terme globalisateur de « communauté » qui tend à généraliser certains comportements et ne correspond à aucune réalité. Le MRAP, comme d'autres associations, a plusieurs fois mis en garde contre les risques de stigmatisation que ce terme induit.

2. Tzigane, ou Tzigane, vient du grec *atsinganos* (la secte des « intouchables ») ; Rom, Romanichel, Manus, Sinti, Kalé sont des mots romani, langue indo-aryenne aux multiples variantes en fonction des régions traversées ; Gitan et Gypsy dérivent du surnom d'Égyptiens (ils venaient de « Petite Égypte » dans le Péloponèse) ; Yéniche vient de l'allemand et Bohémien, des lettres de protection accordées par un roi de Bohême au XV<sup>e</sup> siècle...

3. « Gadjo » au masculin singulier et « gadji » au féminin singulier, les Roms prononcent « gagés ».

4. Le ministre socialiste Louis Besson a donné son nom à deux lois du 31 mai 1990 sur le droit au logement et du 5 juillet 2000 sur l'accueil et l'habitat des Gens du Voyage. Ne pas confondre avec son homonyme Eric Besson !

# « J'ai même rencontré des Tziganes heureux »<sup>1</sup>

## Des expériences positives dans l'agglomération nantaise

Il suffit d'écouter les conversations, de regarder la télévision ou de lire le dernier rapport de la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme (CNDCH) pour le constater et le déplorer.

Plus que d'autres populations, les Roms pâtissent d'une représentation extrêmement négative dans l'opinion publique. Instrumentalisées par certains responsables politiques, ces images, basées sur la peur, la méconnaissance, les idées reçues ou les rumeurs, contribuent ainsi, dans un contexte de crise, à en faire des boucs émissaires idéaux.

Pourtant, ni ces clichés, ni la situation extrêmement précaire de beaucoup de familles ne doivent faire oublier certaines réussites. On n'a pas manqué, à raison, de mettre en évidence, le parcours exemplaire d'Anina Ciuciu, auteur avec Frédéric Vielle, du récit « Je suis Tzigane et je le reste. Des camps de réfugiés roms jusqu'à la Sorbonne » (City, 2013). Plus près de nous, Christina, dont la famille, venue de Roumanie il y a 8 ans, vit dans une cité nantaise, a fait il y a un an la une des journaux pour avoir reçu au Sénat la médaille d'or de meilleure apprentie de France.

On pourrait penser qu'il s'agit là d'exceptions. Il existe des formes d'intégration

plus discrètes mais tout aussi réelles, comme celle de ce jeune musicien qui, tout en perfectionnant ses compétences artistiques, a trouvé un emploi dans un centre de formation. Ou tous ces adultes qui signent des CDI parce que les employeurs apprécient leur travail.

Ces « réussites » ne doivent rien au hasard. Résultats de la volonté des intéressés, de la solidarité active de militants et d'associations citoyennes et du soutien de quelques élus, elles constituent des exemples à suivre et des raisons d'espérer.

Comment ne pas citer ici l'expérience de la commune d'Indre, 4 000 habitants, située en bord de Loire, à 8 km à l'ouest de Nantes ? « Fin 2009, une quarantaine de familles roms, indésirables à Nantes, tractant des caravanes hors d'âge, arrivent à Indre. Dès le lendemain, le maire décide de mettre un terme à ce qu'il appelle « la politique de la patate chaude », en refusant de les expulser à son tour.

Grâce à l'engagement sans faille d'une poignée de citoyens et d'élus mobilisés par ce combat collectif et politique, les familles resteront 18 mois, avant qu'une solution digne et pérenne soit trouvée. »<sup>2</sup> Cinq familles resteront au Village de la Solidarité.

Cette belle histoire a fait l'objet d'un film documentaire d'une heure intitulé « Cause commune ». Sa réalisatrice, Sophie Averty, a fait partie de ces Indrais qui ont suivi le maire. C'est dans cette même commune qu'a été réalisé par l'association Roms avec des femmes roms un livre de recettes, « De Punghina à Indre ». Fruit des travaux d'un atelier cuisine fonctionnant depuis février 2011, cet ouvrage collectif comprend aussi des portraits et des témoignages sur la culture romani.

Il faudrait également évoquer l'engagement d'autres communes de l'agglomération nantaise qui ont, avec un accompagnement social approprié, accueilli plusieurs familles sur des terrains conventionnés ou en HLM. Un proverbe romani dit : « Après la malchance vient la chance ».

Là où nous sommes, contribuons à donner cette chance à ces populations, c'est-à-dire à changer notre regard, à leur tendre la main et à défendre, avec elles, des Droits qui sont aussi les nôtres. François Levent

1. Titre d'un film yougoslave réalisé par Aleksandar Petrović (1967)

2. Extrait de la présentation du film « Cause commune »

# La mobilisation citoyenne autour des Roms continue

Constatant les difficultés des familles Roms venues d'Europe de l'Est, des citoyens de différents horizons se sont mobilisés pour les aider à défendre leurs droits. Cette mobilisation, dont le rayon d'action va bien au-delà de la métropole nantaise, se traduit par des initiatives multiples : actions de proximité, accompagnement vers l'hébergement, la scolarisation, le travail ou la santé, fêtes de solidarité, démarches institutionnelles...

Si des municipalités affichent toujours leur volonté d'accueil, d'autres restent encore très frileuses et certaines contribuent, en les expulsant sans solutions alternatives, à la déstabilisation de groupes familiaux dont certains ont déjà dû déménager 6 ou 7 fois depuis l'été dernier.

Par ailleurs, le retour vers la Roumanie dans le cadre d'une coopération préconisée par Nantes Métropole reste encore

problématique et ne concerne de toutes façons que peu de personnes.

On parle désormais de plus de 1 000 personnes réparties sur une trentaine de terrains (légaux et squatts) dans un rayon d'environ 30 km autour de Nantes.

Le **collectif Romeurope Nantes** assure la coordination des actions. Plus de 50 personnes ont participé à une



formation qu'il a organisée en mars sur les Roms et les Gens du Voyage : des pistes, notamment juridiques, ont été soulevées pour l'action.

Un courrier est envisagé auprès des sénateurs du département pour qu'ils soutiennent la proposition de résolution présentée par la sénatrice Aline Archimbaud (93) rencontrée le 4 avril, sur le droit au travail des Roms migrants : ce vœu vise notamment à faire en sorte que la France renonce aux mesures transitoires appliquées aux citoyens roumains et bulgares.

Des rencontres vont être demandées avec le conseil général de Loire-Atlantique (qui

a mis en place un service social dédié) sur les questions de scolarisation et de PMI, avec le conseil régional sur la formation des jeunes et avec la DIRECCTE<sup>1</sup> pour l'accès au travail.

S'il faut citer un motif de satisfaction, on peut évoquer la situation de Christina, 18 ans, dont la famille est venue de Roumanie il y a 7 ans et qui a reçu au Sénat la médaille d'or de meilleure apprentie de France : cette distinction lui a permis de bénéficier d'un titre de séjour.

Ses parents, qui travaillent dans le maraîchage, devraient obtenir ce titre prochainement.

Par ailleurs, pour mieux connaître cette question, l'universitaire angevin Samuel Delepine vient de publier « L'Atlas des Tsiganes, les dessous de la question rom » aux éditions Autrement, un ouvrage très bien documenté (90 cartes et infographies).

Le MRAP dispose également d'une exposition de 14 panneaux intitulée « Les Droits des Roms ? Les Droits de l'Homme ! » qui commence à circuler.

1. DIRECCTE : Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

## Les ROMS : une nuit de cristal en perspective Le temps ne fait décidément rien à l'affaire !

Depuis toujours Jean-Marie LE PEN s'est caractérisé par des calembours racistes qu'il se plaît à distiller au gré des saisons. Ainsi, dans les années 80, il s'en est pris aux juifs pour lesquels, selon lui, 6 millions de morts n'étaient qu'un « détail de l'histoire » ou encore en injuriant le Ministre Michel DURAFOUR avec le jeu de mots nauséux : « DURAFOUR crématoire ».

Persistant et signant dans les années 90, Jean-Marie LE PEN reprenait sa litanie sur les chambres à gaz qualifiées de « détail de l'histoire » de la seconde guerre mondiale ou encore injurait Fodé SYLLA, à l'époque Président de SOS RACISME, le traitant de « gros zébu fou ».

Les années 2000 marquaient un changement. Les attaques étaient dirigées à l'encontre des arabo-musulmans. Ainsi, il déclarait le 19 avril 2003 : « le jour où nous aurons en France, non plus 5 millions, mais 25 millions de musulmans, ce sont eux qui commanderont et les français raseront les murs, descendront des trottoirs en baissant les yeux ».

Bien évidemment, l'ensemble de ces expressions racistes ont conduit les juridictions saisies à prononcer des condamnations la plupart du temps à des amendes et quelques fois à des peines de prison avec sursis.

Aujourd'hui, la cible a changé !

Ce sont les Roms qui subissent l'ostracisme, la stigmatisation et la violence. Jean-Marie LE PEN n'est pas en reste ! Ainsi, lors de l'université d'été organisé

par le Front National à La Baule, les 22 et 23 septembre 2012, Jean-Marie Le Pen a prononcé un discours devant un large public de militants et sympathisants au cours duquel il déclare :

**« Parallèlement les chiffres d'expulsions sont dérisoires. Moins de trente mille expulsions officielles sont effectuées tous les ans et parmi celles-ci dix mille retours sont aidés, concernant principalement les Roms d'Europe de l'Est, qui n'ont jamais ni su ni voulu s'intégrer aux sociétés européennes qu'ils côtoient, pour certaines, depuis cinq siècles, et qui disent : "Nous nous sommes comme les oiseaux, nous volons naturellement" ».**

Ce nouveau calembour injurieux et raciste a conduit le MRAP à délivrer une citation devant le Tribunal Correctionnel de PARIS à l'audience de laquelle, le 14 novembre prochain, Jean-Marie LE PEN devra répondre des délits d'injure raciste et d'incitation à la haine raciste.

Avant même d'être jugé, Jean-Marie LE PEN récidive en évoquant à Nice « la présence urticante et odorante des Roms »

**Plus grave, beaucoup plus grave encore...**

La stigmatisation des Roms est fortement relayée, non seulement par l'extrême droite, mais également par les droites dites - selon les saisons- populaires, fortes ou décomplexées.

Jamais nous n'avions assisté depuis la seconde guerre mondiale à un tel déchainement de haine à l'égard d'un groupe de personnes à raison de leurs origines, incitant à leur persécution !

Ainsi, Christian Estrosi, député maire de Nice s'est livré à une attaque violente envers les Roms associés aux bohémiens et aux tziganes, qu'il a menacé de « mater » !

On pouvait légitimement espérer depuis mai 2012 non seulement un changement de comportement à leur égard mais également un langage différent, une rupture avec une rhétorique raciste.

Or, les gouvernements changent mais les propos nauséux et outranciers persistent.

Manuel Valls, Ministre d'un gouvernement de gauche, n'a t'il pas à son tour prétendu que « les Roms ne souhaitaient pas s'intégrer pour des raisons culturelles » !

La responsabilité des politiques est grande et les esprits sont échauffés.

La route sera longue et les combats nombreux pour lutter contre les stéréotypes et les préjugés !

Nous devons tous nous mobiliser !

Pierre Mairat

# Les procès du MRAP

## Affaire Numéro 1 : Boris Le Lay

Le MRAP était l'un des acteurs qui ont contribué à faire condamner Boris Le Lay, administrateur de plusieurs sites Internet racistes et négationnistes, le 24 juin 2013 à Quimper.

Le Tribunal correctionnel de Quimper a condamné cet auteur prolifique sur Internet, âgé de 31 ans et originaire du Finistère, dans deux dossiers distincts à une peine globale de deux ans et demi de prison avec sursis. Le Lay a aussi été condamné à environ 25.000 euros de dommages et intérêts au profit des différentes victimes.

D'une part, Le Lay avait gravement insulté le musicien breton Yannick Martin, qui avait gagné un prestigieux prix de musique régional, en remettant en cause sa possibilité même d'appartenir à la Bretagne. En janvier 2011, il avait écrit : « Jouer d'un instrument ne pèse rien face au sang et l'appel du sang qui est la base d'une communauté », ou encore : « Que cela vous plaise ou non, mais on n'a jamais vu de sonneur noir. (...) il ne serait pas bretonnisable. »

D'autre part, Boris Le Lay avait publiquement sali la mémoire de Serge Goldberg, ancien président du MRAP à Saintes ainsi qu'animateur de la commission antisémitisme du MRAP, également membre actif de la LDH. Lors de la mort accidentelle de Serge Goldberg, happé par un train le 5 mars 2011, Le Lay avait osé écrire un article titré : « Un juif du MRAP écrasé par un train : c'est la fête ! Et à l'adresse du chauffeur de la locomotive : marcher dedans, ça porte bonheur ! » Il se réjouissait publiquement de cet accident : « Bon, les gars, aujourd'hui, c'est champagne ! »

Boris Le Lay, qui a fait preuve sur divers sites Internet dont « le projet juif.org » d'un antisémitisme maladif, se croyait apparemment jusqu'à présent protégé par une impunité totale.

En effet ses sites étant hébergés à Houston aux Etats-Unis, il semblait se croire au-dessus des lois françaises.

Aujourd'hui, et alors même qu'il était placé sous contrôle judiciaire, il s'est « courageusement » réfugié au Japon,

où il travaillerait comme crêpier pour le restaurateur français Joël Robuchon. Cette fuite ne devrait pas toutefois lui permettre d'échapper durablement à la Justice et aux lois françaises.

Par ailleurs, d'autres plaintes sont pendantes contre Boris Le Lay, notamment pour des propos antisémites et négationnistes publiés sur ses blogs depuis 2008, constitutifs des délits d'incitation à la haine raciale et de contestation de crime contre l'humanité.

Ces plaintes seront évoquées le 12 juillet 2013 au Tribunal correctionnel de Paris

## Affaire Numéro 2 : Provisseur d'école discriminé

Depuis 2010, le Service juridique du MRAP avait été saisi d'un dossier emblématique, celui de Monsieur Yacouba B., enseignant français d'origine burkinabè.

Au moment de la saisine du MRAP, son dossier avait déjà donné lieu à des publications, sous forme d'articles, mais aussi d'un chapitre dans un livre intitulé « Au secours, le prof est noir » et consacré au thème du racisme dans l'Education nationale.

Monsieur B. avait été reçu comme 47<sup>e</sup> meilleur candidat (sur 1.100 dans toute la France) lors du concours de recrutement de 2007 pour les futurs proviseurs d'école. Dans la région où il était candidat, Champagne-Ardenne, il était reçu comme premier lauréat.

A la suite du concours 2007, il fut affecté à un établissement scolaire à Franconville (95), pour un stage d'une durée de deux ans.

Il devait effectuer ce stage sous l'autorité de la proviseuse en place, Madame Murielle R., qui se « braqua » contre lui dès le premier jour où elle vit Monsieur B.

Elle lui annonça clairement, dès le début, qu'il n'obtiendrait jamais sa titularisation, qu'elle allait tout faire pour l'empêcher.

Harcelé pendant deux ans, privé de travail, confronté au sabotage des résultats qu'il pouvait néanmoins réaliser, Monsieur B. reçut finalement - au printemps 2009 - un avis de non-titularisation.

Des inspectrices d'académie avaient rendu un rapport négatif à son égard., et plusieurs membres du personnel de l'école (rencontrés tout au long de l'année 2010 par le Service juridique du MRAP) allaient affirmer qu'elles étaient visiblement des amies personnelles de Madame R. et totalement de connivence avec elle.

Le Service juridique du MRAP a pu collecter plusieurs témoignages au cours de l'année 2010, et accompagner Monsieur B. dans sa démarche.

Il lui a proposé un avocat, même si Monsieur B. a préféré finalement aller au Tribunal administratif - saisi de la contestation de l'avis de non-titularisation - avec un autre avocat, auquel il était lié personnellement.

En avril 2013, le Tribunal administratif saisi a déclaré qu'il constatait l'existence d'un harcèlement pour motif discriminatoire, a annulé la décision de non-titularisation (qui, si elle était restée en vigueur, empêchait la titularisation de Monsieur B. à vie) et ordonné que Monsieur B. puisse effectuer un nouveau stage de titularisation d'une durée d'un an.

Le ministère de l'Education nationale ayant deux mois pour faire appel, suite à la notification du jugement (en date du 27 avril 2013), l'intéressé ainsi que le Service juridique du MRAP vont attendre la fin du mois de juin 2013.

A la suite, le Service juridique du MRAP interpellera, sous forme d'un courrier, le ministère de l'Education nationale en vue de le mettre en garde contre toute tenta-



tive éventuelle de la part de membres de l'Administration de se « venger » contre Monsieur B. en rendant difficile les conditions de son nouveau stage. Ceci à la demande du principal intéressé.

### Affaire numéro 3 : Marine Le Pen

Le 10 décembre 2010, dans un discours tenu à Lyon, Marine Le Pen (qui n'était alors pas encore la présidente de son parti) avait comparé les prétendues « prières de rue musulmanes » à l'occupation nazie en France.

Elle prononça notamment ces paroles : « Pour ceux qui aiment beaucoup parler de la Seconde Guerre mondiale, s'il s'agit

de parler d'occupation, on pourrait en parler, pour le coup, parce que ça, c'est une occupation du territoire ! »

Ce faisant, Marine Le Pen avait à la fois diabolisé les musulmans qui se livraient prétendument à des prières de rue (elle n'a en revanche pas critiqué les prières de rue, véritables celles-là, des intégristes catholiques de l'Institut Civitas contre le « mariage pour tous »), et outrancièrement banalisé et minimisé le génocide commis par les nazis.

Il suffit de rappeler que l'occupation nazie - loin de n'être « que » l'accaparement d'un bout du territoire - signifiait notamment des déportations vers des camps d'extermination, des condamna-

tions à mort, des persécutions politiques et « raciales ».

En 2011, le MRAP avait déposé une plainte contre Marine Le Pen. Suite à une demande des autorités judiciaires françaises, qui s'étaient adressé en décembre 2012 au Parlement européen (PE) pour obtenir la levée de l'immunité parlementaire de Mme. Le Pen, la Commission des affaires judiciaires se prononça le 3 Juin 2013 pour la levée de celle-ci.

Le 2 juillet le vote à l'AE pour la levée de l'immunité parlementaire a été largement majoritaire. L'affaire sera donc bientôt devant la justice française

Bernard service juridique MRAP

# Cyclovoyageur

**Julian, à 25 ans, tu es parti rejoindre Sharpeville, en Afrique du Sud, en partant de Lille...à vélo ! En 2013, tu viens de rentrer en France. Combien de temps la traversée a-t-elle duré ?**

Je suis parti en septembre 2011. Je suis arrivé à Soweto, un an plus tard, presque jour pour jour. Et après une quinzaine de milliers de kilomètres parcourus un à un !

**Pourquoi un tel projet ? N'est-ce pas un peu fou ?**

Je souhaitais voyager depuis longtemps. Je dis bien voyager, c'est-à-dire partir au long cours. Pas partir en vacances ou faire du tourisme. Non ! Il s'agissait de partir à la rencontre de l'autre et de prendre son temps, sans tricher, ni avec soi-même, ni avec les autres, ni avec le relief ou les paysages. Le vélo me semblait être la meilleure solution.

Ecologique, c'est aussi un moyen de transport sociologique : une formidable clé d'entrée dans les communautés. J'ai été accueilli partout !

**Quel était ton objectif ?**

Je suis originaire d'une famille polonaise côté maternel, installée dans le bassin minier du Nord de la France. Mon grand-

père était mineur de fond. J'ai fait une partie de mes études en Pologne. Mon père, lui, est né en Algérie française. Des « gueules noires » d'un côté donc, et des « pieds noirs » de l'autre.

Moi, je me considère comme « issu de l'immigration et de la décolonisation » : un blanc sur le front duquel ça ne se lit pas et à qui, par conséquent, on ne l'a jamais fait sentir.

J'avais à cœur de découvrir l'Algérie. Depuis la guerre, la France n'a toujours pas digéré. On manque de se parler. Un rappeur comme Médine le dit très bien. On se regarde de part et d'autre de la Méditerranée mais on ne se connaît pas. Je voulais connaître les Algériens d'Algérie. Discuter avec eux. Croiser nos regards respectifs sur le passé et surtout, sur l'avenir.

Avec cette idée de voyage, je me suis dit : « Quitte à partir en Afrique, autant traverser le continent et aller au bout du bout : en Afrique du Sud ».

**Pourquoi l'Afrique du Sud ?**

Pas pour la coupe du monde de foot ! C'était déjà terminé ! (rire...) Plus sérieusement, après quelques années de militantisme au MRAP, l'histoire de Sharpeville ne m'était pas totalement inconnue, mais à vrai dire, je n'en



savais pas beaucoup plus : un massacre en 1960, l'Apartheid, et depuis, chaque 21 mars, la journée mondiale de lutte contre le racisme... Et après ?

Concrètement, à quoi ressemble Sharpeville ? Quelle est la place de ce massacre dans l'histoire de la lutte contre l'apartheid ? Et Soweto ? Et l'Afrique du Sud de Nelson Mandela, quelle place joue-t-elle pour le continent ? Et comment vivent les nouvelles générations de cette nation « arc-en-ciel » ? Et celles des anciennes colonies françaises ? Je n'en savais rien ! J'ai voulu trouver des réponses. Pas dans les livres. Mais dans le voyage. Sur le terrain.

**Quelles réponses as-tu trouvé ?**

Je suis parti avec un drapeau du Mrap dans les sacoches. Avec pour moteur l'idée de développer l'amitié entre les peuples. J'ai compris qu'à se respecter mutuellement, on avait des amis absolument partout. On ne traverse pas

Suite de la page 19

le Sahara, les massifs du Fouta Djalon, les kilomètres de piste de la République Démocratique du Congo sans soutien et sans aide extérieure.



Si la chaîne du vélo m'a permis d'avancer, c'est surtout la chaîne humaine de solidarité qui m'a aidé. J'ai trouvé en chemin la générosité et l'hospitalité. Des valeurs que j'ai ramenées avec moi

dans les bagages. Et puis j'ai trouvé de nombreuses réponses, quant à la guerre d'Algérie, quant à la colonisation, quant à l'apartheid et quant à la situation actuelle en France.

Tout cela me conforte dans mon engagement au Mrap.

### Tu dis être conforté dans ton engagement au Mrap. Quels projets maintenant que tu es rentré ?

A Lille, on planche sur une campagne de formation des jeunes sur l'identification et la lutte contre les discours de haine sur Internet. La campagne s'insère dans un mouvement européen : le No Hate Speech Movement.

On va monter un petit séminaire de formation régional, en Nord - Pas de Calais. Mais on voudrait ensuite le décliner à

l'échelle nationale en 2014. A ce sujet, j'appelle la jeunesse du Mrap à se mobiliser, ainsi que tous les adhérents que ça peut intéresser...

Sinon, à Sharpeville, j'ai pu interviewer des témoins du massacre, et à Soweto, faire la rencontre d'Ahmed Kathrada, un des bras droit de Nelson Mandela.

A 84 ans, il dirige une fondation qui lutte contre le racisme. Ils sont prêt à travailler avec le MRAP.

Je rêve de monter des échanges de jeunes. L'amitié entre les peuples, c'est ce qu'il y a de plus beau dans notre Mouvement. C'est vers ça qu'il faut tendre.

Retrouvez les récits de Julian, écrits au fil de la route sur [juliancyclo.tumblr.com](http://juliancyclo.tumblr.com) et contactez le pour travailler sur les discours de haine sur Internet sur [julian@mraplille.com](mailto:julian@mraplille.com)

## Une veillée pour Mandela à Lille

Espace Marx 59 et le Journal Liberté Nord Pas de Calais organisèrent cette initiative le Lundi 1 juillet 2013 en présence de Michelle Demessine (Sénatrice) Jc Dulieu (Mrap) Gérard Minet (LDH) Fabien Roussel (pcf) et Gilles Defacq directeur du Théâtre du Prato.

Nombreux furent celles et ceux qui ont décidé d'accompagner N.MANDELA dans son dernier voyage Cette soirée fut très émouvante.

Une exposition retraçait les grands moments du combat de Mandela.

Le Mrap y exposa un recueil d'affiches qu'il a édité durant ces décennies de combat contre l'Apartheid et pour la Libération de Mandéla.

En toile de fond les participants ont pu redécouvrir l'œuvre d'art réalisée par Ben Bella en 1986 lors d'un festival à Lille contre l'Apartheid.

